



HAL
open science

Les arbres de la liberté en l'an II

Y. Letouzey

► **To cite this version:**

Y. Letouzey. Les arbres de la liberté en l'an II. Revue forestière française, 1961, 11, pp.685-692. <10.4267/2042/24326>. <hal-03386217>

HAL Id: hal-03386217

<https://hal.science/hal-03386217v1>

Submitted on 19 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Dans ce numéro: Y. LETOUZEY: Les arbres de la liberté en l'an II. — J. VENET: Entreprises forestières en Tchécoslovaquie. — J. GUINAUDEAU: Note complémentaire sur l'expérience de fertilisation de Mimizan. — V. CONSIGNY: Pratique des inventaires statistiques en terrain accidenté. — L. GARAVEL: Anomalies florales chez les noyers.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ EN L'AN II

avec un texte inédit

d'André THOUIN (1747-1824)

PAR

Yvonne LETOUZEY

Au mois de novembre 1793, le sous-comité d'Agriculture institué par la Convention Nationale (1) fut chargé, en raison des compétences scientifiques de ses membres et de l'aspect botanique du problème, d'élaborer un texte complet, didactique et pratique sur les « arbres de la liberté ».

L'idée d'arbres de la liberté, conçue sans doute par un disciple de Rousseau (2), avait été adoptée par toute la France avec enthousiasme (3): la liberté nouvellement acquise, associée à un arbre au

(1) « pour aviser de prévenir la disette extrême dont était menacée la France en l'an II de la République ».

(2) Le premier arbre aurait été planté en mai 1790 par Norbert Pressac, curé de Saint-Gaudens, département de la Vienne: « ...le jour de l'organisation de la municipalité, il fait arracher dans la forêt un chêneau de belle venue et le fait transporter sur la place du village, où les deux sexes réunis concourent à le planter, il les harangue ensuite sur les avantages de la révolution et de la liberté: « Au pied de cet arbre, dit-il, vous vous souviendrez que vous êtes Français, et dans votre vieillesse, vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté ». Alors tous les citoyens qui avaient des procès consentent, sur sa demande, à les terminer par arbitre; ils s'accordent sur le choix, s'embrassent après avoir entendu leur sentence, et les chants de l'allégresse terminent cette fête digne d'un peuple libre ».

(Moniteur du 25 mai 1790.)

(3) « le nombre de ces arbres monte à plus de 60 000 », écrit l'abbé Grégoire dans son « Essai Historique et Patriotique sur les arbres de la liberté », car les plus petits hameaux en sont ornés et beaucoup de grandes communes des départements du midi en ont dans presque toutes les rues ou même devant la plupart des maisons. »

feuillage dru, s'élevant seul, droit et vigoureux, quelle simple et noble image!

Mais un arbre n'est pas semblable à un mât de cocagne que l'on peut dresser où et quand on le désire. L'arbre vit, réagit au milieu, au sol, au climat. Bientôt ces arbres qui n'étaient en réalité que des rameaux coupés, des fûts sans racines, s'étiolèrent et moururent; or, il n'était pas concevable que de tels symboles ne fussent pas éternels. C'est pourquoi, alertée par ce problème, et avant de promulguer un décret incitant les communes à remplacer les arbres de la liberté morts (4), la Convention chargea le sous-comité de mettre la question à son ordre du jour.

Il est probable que l'abbé Grégoire, député à la Convention et membre du sous-comité, présenta lui-même ce sujet à l'étude, priant ses collègues d'y réfléchir et de lui soumettre leurs idées.

Parmi les cinq autres membres composant le sous-comité d'agriculture (5), deux d'entre eux envisagèrent sur le champ, dans un esprit toutefois très différent, la portée que l'instauration officielle des arbres de la liberté pourrait avoir.

André Thouin, récemment promu Professeur de Culture au Muséum d'Histoire Naturelle, entrevit dans ce projet l'occasion inespérée de faire profiter le peuple de son pays des richesses botaniques que lui-même avait grandement aidé à découvrir et à multiplier au cours des dernières années; quant à la liberté, nul mieux que lui qui, à ce moment même, cachait dans son logis du Jardin des Plantes un « ci-devant » traqué par la police, n'en connaissait la valeur — « ... arbres de la liberté... procédons par ordre, d'abord climat et nature du sol... » et peut-être, utilisant la plume qu'il tenait toujours à la main, traça-t-il de son écriture rapide le plan que nous avons retrouvé.

Pendant ce temps, Hell (6), fervent révolutionnaire, exprimait avec exubérance et emphase son admiration pour la grandeur, la puissance de la Convention aux initiatives si heureuses et si originales, et qui après avoir exterminé les tyrans et les traîtres ferait régner la liberté, l'égalité et la fraternité — « ... au fait, pourquoi ne planterait-on pas également des arbres de l'Egalité et de la Fraternité? » Rentré chez lui, il rédigea un projet qu'il porta aussitôt à imprimer à l'imprimerie des 86 départements (7).

(4) « Dans toutes les communes de la République où l'arbre de la liberté aurait péri, il en sera planté un d'ici au premier germinal. Elle (la Convention) confie cette plantation et son entretien aux soins des bons citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la liberté fleurisse sous l'égide de la liberté française ». (Décret du 3 pluviôse an II.)

(5) Cels, Flandrin, Hell, Vilmorin et Thouin.

(6) député du Tiers à l'Assemblée Constituante.

(7) plaquette ayant pour titre: « Suite des Notes sur les arbres de la liberté », par Franc Hell.

Voici des extraits de ce projet :

Pour recevoir le gland de l'Arbre de la Liberté: *...non seulement la couche végétale, mais encore les couches inférieures doivent être de bonne terre franche... s'il en était autrement, il faudrait défoncer le terrain au moins à 6 pieds de profondeur sur 25 à 30 pieds de largeur, et substituer de bonnes terres aux mauvaises...*

Arbres de l'Égalité et de la Fraternité: *...Le chêne, qui est le symbole de la souveraineté et de la force du peuple, est et reste consacré à la liberté, divinité tutélaire des Français.*

Les arbres à dédier à la fraternité sont choisis parmi les arbres exotiques acclimatés en France, surtout de ceux naturels au sol de nos frères et amis libres de l'Amérique septentrionale, pour marquer que le peuple français veut vivre en paix avec tous les peuples du monde.

Ceux à dédier à l'égalité seront pris parmi les arbres indigènes de la France, pour que nous ayons toujours sous les yeux le palladium de notre bonheur, l'image de cette sainte maxime. Tous les hommes sont égaux, et nul ne peut tenter de s'élever au-dessus du niveau démocratique, sans tomber sous la hache de la loi.

Voici encore quelques idées qui pourront peut-être contribuer au succès de mon vœu, que j'ose encore hasarder:

1° *Que la Convention n'accorde pas le droit et l'honneur d'élever ces arbres sacrés et n'en fasse pas envoyer les graines aux communes ni aux citoyens qui auront été égarés et qui n'auront pas encore donné de preuves de leur sincère retour aux bons principes.*

2° *Que les sociétés populaires qui seraient tombées dans le modérantisme, le fédéralisme ou autres opinions criminelles et qui n'auront pas encore manifesté le repentir le plus sincère, ne pourront pas participer aux cérémonies prescrites pour ces semis.*

...4° *Que les défenseurs de la patrie, à leur retour, que les mères de famille patriotes, les jeunes citoyennes, même les petits enfants patriotes, chaque classe réunie, seront aussi autorisés à semer et à élever des arbres sacrés, pour eux en particulier, pour lesquels les communes seront tenues de leur marquer des emplacements.*

5° *Si je ne craignais que l'ardeur des citoyens pourrait être ralentie en les accablant de trop de bienfaits à la fois, je proposerais encore, pour propager tout d'un coup dans toute la République, toutes les plantes et arbres exotiques les plus utiles; je proposerais, dis-je, d'assigner à chaque département, un arbrisseau et une plante exotique, qui seraient consacrées à d'autres vertus civiques.*

...7° *Que celui auquel le droit d'en élever aurait été accordé, qui n'en élèverait pas, ne serait pas par cette négligence seule, regardé comme mauvais citoyen, mais elle concourrait avec d'autres faits, à fixer le jugement de ses sentiments.*

Les réactions de Thouin, en tant qu'homme, savant et pédagogue, à la lecture du projet de Franc Hell sont aisées à imaginer; les conseils botaniques de ce dernier, purs fruits de son imagination, ne reposaient sur aucune observation précise ou exacte et dans ce cas ne pouvaient rendre le moindre service. En outre, Hell mêlait d'étrange façon la Nature à des machinations politiques pénibles. Aussi Thouin entreprit-il sur le champ la rédaction d'un projet fort différent dont le plan vaste et complet, le style simple et direct, les idées claires, concrètes et pratiques, la richesse de documentation et enfin l'esprit lucide et généreux constituaient un ouvrage utile, à la portée de tous les citoyens.

Notes sur la Plantation et le choix des arbres qui doivent être consacrés à la Liberté

Les arbres destinés à être le symbole de la liberté, doivent être en quelque sorte, fins et majestueux comme elle. En conséquence, il faut:

1° *Qu'ils soient forts et robustes, et de nature à supporter les plus grands froids de notre climat. Sans quoi un hiver rigoureux pourrait les faire disparaître du sol de la république, comme le cruel hiver de 1709 fit de tous les noyers de France.*

2° *Qu'ils soient choisis parmi les arbres de première grandeur, c'est-à-dire qu'ils s'élèvent depuis 80 pieds jusqu'à 150.*

Cette attention n'est rien moins qu'indifférente, la force et la grandeur d'un arbre inspirent naturellement un sentiment d'admiration, de vénération même, qui se lie nécessairement à l'objet dont il est l'emblème.

3° *Que leur circonférence occupe une certaine étendue de terrain, et que leur port soit en même temps majestueux.*

Ces deux qualités ajouteront encore au sentiment qu'aura fait naître la considération de la force et de la grandeur. On ne doit rien négliger de ce qui doit remuer les sens, et parler fortement à l'âme.

4° *Qu'ils fournissent non seulement un bel ombrage mais encore que cet ombrage soit de longue durée.*

Il est important que les habitants des campagnes puissent trouver sous ces arbres un abri qui les garantisse des rayons du soleil et des pluies passagères. Sûrs de jouir de ce double avantage, ils se rendront avec empressement sous leurs branches hospitalières, ils les affectionneront et les choisiront de préférence pour être les témoins de leurs jeux et de leurs plaisirs, et les rendront insensiblement aussi chers à leurs enfants qu'ils le sont devenus pour eux-

mêmes. L'espèce de culte que les Indiens rendent au figuier-pagode n'a pas une autre origine.

5° Que les arbres soient d'une longue vie et d'une croissance vigoureuse.

Il serait à désirer que ces arbres, symbole de la liberté, fussent éternels, mais comme cela est impossible, choisissons au moins ceux qui vivent le plus longtemps, et peuvent braver les injures de plusieurs siècles. Il est étonnant qu'on n'ait pris jusqu'à présent que des arbres de la plus courte durée.

6° Qu'ils aient ensuite la faculté de croître isolés dans un terrain déterminé de la République.

Il ne suffit pas que le sujet qu'on plante soit destiné par la nature à former un grand et bel arbre, il faut encore qu'il soit placé dans un terrain qui lui conviendra, sans quoi il ne ferait que languir. Ce serait donc manquer le but de ce que l'on se propose en n'adaptant qu'une seule espèce d'arbre pour tous les climats, tous les terrains et toutes les expositions.

C'est pourquoi nous présenterons un tableau des arbres qui peuvent croître avec succès dans les différents sols de la République.

7° Et enfin que leurs fleurs aient de l'agrément ou que leurs fruits ou leur bois soient utiles dans les arts.

L'agrément et l'utilité doivent être le but de toutes les plantations; celle-ci peut avoir ce double avantage en choisissant les arbres, mais elle peut encore servir à multiplier dans les départements les arbres étrangers utiles.

Chaque arbre de la Liberté, pris parmi les espèces inconnues dans le lieu de la plantation, sera d'abord un objet de nouveauté pour le pays et de spéculation pour les habitants. Lorsqu'il sera arrivé à un certain âge, il donnera des graines par le moyen desquelles il sera facile de le multiplier dans tout l'arrondissement et d'augmenter ainsi les ressources du cultivateur, l'orme a eu en France de plus faibles commencements et aujourd'hui il est répandu sur toute la surface de la République. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour une infinité d'espèces d'arbres non moins précieux?

Observations sur les Climats et le sol de la République

On peut diviser le sol de la France relativement à ses productions, en trois régions auxquelles on peut donner des épithètes de froide, de tempérée et de chaude. La première se distingue par la culture des arbres qui fournissent les fruits propres à faire du cidre, la deuxième par celle de la vigne et de l'olivier et la troisième par celle de l'oranger.

Quant à la nature du sol, on peut la diviser aussi en trois classes principales qui sont le mauvais, le médiocre et le bon terrain.

Par mauvais terrain, on entend ceux qui n'ont que quelques pouces de profondeur et qui ne sont composés que d'un sable aride sur lequel il ne croît que quelques plantes annuelles et quelques arbres rachitiques. Le médiocre est celui qui, étant formé d'une couche un peu plus épaisse, est cependant maigre, pierreuse et ne produit que des végétaux de petite stature. Enfin, le bon terrain se distingue par la profondeur de sa couche, par la faculté qu'elle a de s'imprégner de l'humidité nécessaire à la végétation et de la conserver, et plus encore par la hauteur et la vigueur des arbres qu'elle nourrit.

La position des arbres peut encore se rapporter à trois principales, savoir, la position sèche, humide et aquatique.

Les montagnes, les plaines et les vallées fournissent encore des situations qu'il est bon de faire entrer en considération dans la culture des arbres.

L'exposition, quoique de moindre importance pour les grands arbres, mérite cependant d'être considérée pour quelques espèces particulières. Nous indiquerons en abrégé: »

Suit une longue liste d'arbre classés selon les climats où ils peuvent être plantés : froid (8), tempéré (9), méridional (10). Afin d'orienter le choix, chaque nom d'arbre est accompagné d'une description de son port, de sa forme, de la couleur et de la densité de son feuillage, de la description de ses fleurs et fruits, et enfin de l'utilisation de son bois ou autres de ses parties.

(8) Erable blanc des montagnes — Erable à feuilles de platane — Erable à sucre — Erable à feuilles de frêne — Bouleau à canot — Bouleau noir — Aulne — Charme — Alisier — Alisier de Fontainebleau — Alouchier — Hêtre — Cèdre rouge — Mélèze — Chêne rouvre — Saule — Platane — Peuplier — Cormier — Tilleul.

(9) Marronnier — Micocoulier — Châtaignier — Frêne blanc — Frêne noir — Févier à épine — Févier sans épine — Chiquier — Noyer — Noyer noir — Cèdre du Liban — Tulipier — Pin de Corse — Pin blanc — Pin d'Ecosse — Chêne écarlate — Chêne blanc — Vernis du Japon — Acacia — Orme d'Amérique — Platane du Levant.

(10) Assiminier d'Amérique — Arbre à parasol de la Chine — Micocoulier d'Amérique — Arbre de Judée — Noisetier de Bizance — Cyprès chauve — Cèdre blanc — Plaqueminier — Noyer blanc d'Amérique — Noyer de la Louisiane — Sassafras — Copalme — Laurier tulipier — Azédarach de Provence — Tupélo aquatique — Chêne à feuilles de saule — Yeuse — Yeuse à glands doux — Chêne noir — Chêne du Levant — Taussin — Sophora — Mûrier blanc,

Exemple: Alouchier — Crataegus aria. Touffu, ombrage épais, verdure luisante, foncée en dessus des branches et argentée en dessous, fleurs blanches au printemps, fruits rouges en automne, bois dur propre aux arts.

Frêne — Fraxinus. Grand arbre, ombrage léger, verdure claire, bon bois de charronnage, dur et flexible. Nota: Comme cet arbre est sujet à être dépouillé de ses feuilles par les cantharides au milieu de l'été, il est bon de ne s'en servir qu'à défaut d'autre.

Chêne écarlate — Quercus rubra. Bel ombrage, verdure gaie au printemps, foncée en été, rougeâtre en automne, écarlate en hiver. Bois dur, sec et propre à la menuiserie, à la charpente, à la marqueterie.

On aurait pu comprendre dans cette liste beaucoup d'autres arbres non moins intéressants par leurs usages que par la beauté de leur port, mais comme ils sont encore rares et peu connus en France, on n'a pas cru devoir en parler. On s'est contenté d'indiquer ceux qu'il était possible de trouver en y joignant une courte notice de leurs propriétés. Si ce que l'on en a dit peut les faire adopter et qu'on ait la précaution de choisir, parmi les 66 espèces, celles qui ne sont pas encore cultivées dans les départements, il en résultera le double avantage d'augmenter les ressources du cultivateur et d'établir des porte-graines dans toutes les parties de la République: jamais il ne s'est présenté une plus belle occasion pour effectuer ce projet que celle où le peuple français, venant à conquérir sa liberté, s'empresse d'en élever partout le symbole et l'emblème.

Dans cette circonstance, il suffit d'un mot de l'Assemblée nationale pour diriger son choix, et l'engager par son propre intérêt à donner la préférence à telle espèce d'arbres plutôt qu'à telle autre. Les moyens d'exécution sont faciles et peu dispendieux. Il existe dans les pépinières nationales de Paris, de Versailles, de Trianon, de Rambouillet et de Marly un assez grand nombre d'élèves d'arbres étrangers, qu'on peut donner aux communes qui voudront planter des arbres de la Liberté ou remplacer ceux qui avaient été plantés.

Les pépinières des marchands de Paris et des environs en peuvent encore fournir un certain nombre d'individus, mais c'est dans l'Amérique septentrionale qu'on trouvera toujours les plus grandes ressources; en y envoyant actuellement un agriculteur actif et instruit, on peut espérer d'avoir avant le printemps prochain la quantité d'arbres nécessaires pour élever dans toutes les parties de la France, l'arbre de la Liberté (11).

(11) Manuscrit 312. Bibliothèque centrale du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Qu'advint-il de ce plan, fut-il publié, répandu, obtint-il les résultats « révolutionnaires » que Thouin était en droit d'en attendre : intérêt nouveau apporté aux arbres, notions rationnelles de culture des arbres, introduction d'essences nouvelles, reboisement ?

Malheureusement, non.

L'abbé Grégoire ayant pris connaissance des textes de Hell et de Thouin, rédigea dans un esprit fort différent des deux autres l'ouvrage officiel qui parut sous le titre de : « Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté » (12). Il y faisait surtout preuve d'une grande érudition relevant dans les récits légendaires ou historiques les descriptions d'arbres sacrés ou célèbres, selon le goût « à l'antique » de l'époque. Du texte de Hell, il retint que seul le chêne serait adopté comme arbre de la liberté et il renvoie ses lecteurs consulter un ouvrage sur la « culture du chêne » paru en 1788. Enfin, nous y retrouvons, sans aucune allusion à son auteur, l'introduction de l'exposé de Thouin relatif aux qualités que devraient posséder les arbres de la liberté.

Le livre de l'abbé Grégoire, plus philosophique que pratique, ne pouvait parer à la mortalité des arbres de la liberté due à l'ignorance de ceux qui les plantaient.

En fait, la plantation des « arbres de la liberté » ne fut jamais officiellement instaurée ni dirigée. Localement, des communes en entretenirent le culte ou du moins la tradition. De nos jours, dans de nombreux villages se dressent encore sur la grand'place un « arbre de la liberté », marronnier, platane, qui aurait été planté à l'emplacement du premier arbre (en 1833 ne subsistaient que deux arbres datant de la révolution de 1789) ou à l'occasion d'une autre révolution, celle de 1848.

Récemment, pour commémorer la Libération de la France, des « arbres de la liberté » furent à nouveau plantés dans quelques villages.

(12) paru en l'An II, réimprimé en 1833 avec une introduction et une notice biographique.